

Fax +31 23 5578492

## Formulaire de reprise

### 1. Commande

**Merci de votre intérêt à l'offre de reprise sécurité de ZyXEL !** Veuillez remplir le formulaire et compléter toutes les informations requises sous les points 1 et 2. Pour bénéficier de l'offre de reprise, il faut que le formulaire soit rempli complètement. Des informations incomplètes ou fausses peuvent provoquer des retards ou l'exclusion de l'offre de reprise.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Commande de la nouvelle application ZyWALL USG (par exemple « ZyWALL USG 1000 + bundle de services UTM ») :

\_\_\_\_\_

Ancienne application pare-feu reprise (par exemple « ZyWALL 5 UTM » ou « SonicWALL TZ 170 ») :

\_\_\_\_\_

Numéro de série :

\_\_\_\_\_

### 2. Déclaration de consentement

Par la présente, le signataire donne son accord pour le suivant à la date mentionnée ci-dessous :

1. J'ai détruit l'application pare-feu indiquée dans ce formulaire et je déclare que j'enverrai le pare-feu repris conformément aux conditions locales.

ou

2. S'il est à présent impossible de détruire le pare-feu repris, je déclare que je détruirai l'ancien appareil dans un délai de 90 jours après l'achat du nouveau pare-feu.

Date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom en lettres capitales \_\_\_\_\_

### **3. Conditions de vente**

Dans le cadre de l'offre de reprise, il est nécessaire de remplacer une application pare-feu comparable. ZyXEL réserve le droit de refuser des pare-feu qui ne sont pas suffisamment comparables.

Le client est d'accord de remplir la déclaration de consentement relative à la destruction de l'ancien pare-feu (nom du modèle et numéro de série). La déclaration de consentement doit être remise dans un délai de 60 jours après l'enregistrement.

Le propriétaire du pare-feu est d'accord de la destruction de l'ancien pare-feu conformément aux conditions locales.

La remise offerte dans le cadre de l'offre de reprise n'est pas cumulable avec toute autre offre ou promotion de ZyXEL sauf conditions contraires. La remise est remboursée par le distributeur dans le lieu de l'achat du nouveau pare-feu.

L'offre de reprise est valable du 1 septembre 2009 au 31 mars 2010.

ZyXEL réserve le droit de modifier l'offre de reprise à tout moment.